

7 septembre 2018

PostFinance: FAQ

Il est prévu d'autoriser PostFinance à proposer des hypothèques et des crédits ainsi que d'ouvrir l'actionnariat : Ce changement présage-t-il d'une privatisation de Post-Finance ?

Non. Le Conseil fédéral est favorable à l'ouverture de l'actionnariat de PostFinance et à la levée de l'interdiction d'octroyer des hypothèques et des crédits. La Poste reste toutefois <u>l'actionnaire majoritaire</u>, comme le prévoit aujourd'hui la loi. Le modèle du service universel, qui a fait ses preuves, ne peut être maintenu que si PostFinance fait toujours partie du groupe de la Poste. Ce modèle repose sur les trois unités du groupe PostMail, PostLogistics et PostFinance, lesquelles utilisent et financent conjointement le réseau postal.

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral était opposé à l'entrée de PostFinance sur le marché des crédits et des hypothèques. À quoi est dû ce revirement ?

La situation de PostFinance a beaucoup évolué ces dernières années : les revenus des opérations d'intérêts – une des principales sources de revenus de PostFinance - se sont effondrés en raison des faibles taux d'intérêt qui perdurent depuis 2008 et du modèle d'affaires restreint. PostFinance doit réaliser des économies et prendre des risques de placement accrus. La valeur de l'entreprise est en baisse et PostFinance aura de la peine à constituer les fonds propres nécessaires par ses propres moyens. Cette évolution va à l'encontre des objectifs stratégiques assignés à la Poste par le Conseil fédéral. Étant donné qu'aucune amélioration fondamentale de la situation n'est attendue dans un avenir proche, les adaptations envisagées par le Conseil fédéral sont pertinentes. L'accès au marché suisse des crédits et des hypothèques permettra à PostFinance de générer les revenus nécessaires.

L'entrée de PostFinance sur le marché des crédits et des hypothèques affaiblira-t-elle les banques établies ?

L'entrée de PostFinance sur le marché des crédits et des hypothèques n'engendrera pas de distorsions infondées de la concurrence. PostFinance ne bénéficie pas d'une garantie de l'État. L'évaluation de la situation concurrentielle doit également tenir compte de l'obligation qu'a PostFinance de fournir les services de paiement relevant du service universel. Post-Finance entrera également sur le marché des crédits et des hypothèques par petites étapes et sur plusieurs années. Les clients profiteront de l'apparition d'un nouveau fournisseur fort sur le marché.

En quoi consiste le service universel que Postfinance doit fournir aujourd'hui ? Une telle obligation est-elle encore nécessaire aujourd'hui ?

Aujourd'hui, la Poste est légalement tenue d'assurer dans tout le pays un service universel en matière de services de paiement. L'exécution de ce mandat incombe à PostFinance. Le service universel comprend pour les personnes physiques ou morales au moins une offre pour les services de paiement en Suisse (en francs suisses) suivants :

- ouverture et gestion d'un compte pour le trafic des paiements
- virement du propre compte sur le compte d'un tiers
- versement d'espèces sur le propre compte
- retrait d'espèces du propre compte
- virement d'espèces sur le compte d'un tiers

Les services de paiement que sont les versements, les paiements et les virements doivent être accessibles à tous les groupes de population de manière appropriée et dans toutes les régions du pays. Concrètement, L'accès est assuré lorsque 90 % de la population résidante permanente peut accéder en 30 minutes à pied ou par les transports publics à un office de poste. Elle doit en outre garantir pour les personnes présentant un handicap l'accès aux prestations électroniques.

Le besoin de tels services continue d'exister. Bien que la numérisation ait donné lieu à de nouvelles offres, le Parlement, ainsi que les villes et les communes considèrent toujours que le mandat de service universel est important. Dernièrement, plusieurs dispositions ont même été renforcées suite à des demandes correspondantes : la révision de l'ordonnance sur la poste, par exemple, stipule qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les services de paiement devront à l'avenir être accessibles pour 90 % pour cent de la population en 20 minutes à pied ou en transports publics, au lieu de 30 minutes comme c'est le cas actuellement. Ce changement a été initié par un groupe de travail composé de représentants des régions de montagne, de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique, de l'Union des villes suisses, de l'Association des communes suisses et de l'Union suisse des arts et métiers.

Suite aux réactions des communes et de la population à la restructuration du réseau postal et parce qu'il n'est pas possible d'effectuer des paiements en espèces dans les agences, la Poste offre aux communes ne disposant plus d'un office de poste la possibilité d'effectuer auprès du facteur des paiements en espèces sur le pas de la porte.

Une étude commandée en 2016 sur le trafic des paiements en Suisse montre que les paiements en espèces restent importants. Les ménages suisses règlent près de 23 pour cent du montant global de leurs factures en espèces. L'argent liquide reste ancré dans les habitudes des Suisses et continue de jouer un rôle, même si son importance est en baisse.

Pour plus d'informations

- Service universel trafic des paiements (dispositions de la loi et de l'ordonnance sur la poste)
- Objectifs stratégiques du Conseil fédéral
- Groupe de travail sur le service postal universel

Quel est le capital qui manque à PostFinance en raison des obligations régulatoires ?

La BNS a classé PostFinance parmi les banques d'importance systémique. C'est pourquoi PostFinance devra, conformément à la future ordonnance sur les fonds propres et sur la base de la structure actuelle du bilan, fournir environ 2,2 milliards de francs de capital d'urgence (capital gone concern). Ce capital devra être progressivement constitué d'ici 2026. Si PostFinance octroie des crédits après la levée de l'interdiction qui lui en a été faite, ces crédits devront être couverts par des fonds propres supplémentaires.

Jusqu'à présent, PostFinance a satisfait aux exigences régulatoires minimales. Du point de vue actuel, elle ne manguera de capitaux qu'à l'horizon 2021/2022.